



PRÉFET DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 26 janvier 2026

Dépôt des candidatures pour les élections municipales et communautaires 2026 en Gironde

Les élections municipales et communautaires auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. Une déclaration de candidature est obligatoire dans toutes les communes du département.

Les déclarations de candidatures, déposées par la personne ayant qualité de responsable de liste ou par un mandataire désigné, doivent être déposées dans les conditions définies par arrêté préfectoral signé ce vendredi 23 janvier 2026 :

Pour les communes de l'arrondissement de Bordeaux, à la préfecture de la Gironde :

- pour le premier tour :
 - du lundi 9 février au mercredi 25 février 2026, de 9h00 à 17h00 ;
 - le jeudi 26 février 2026, de 9h00 à 18h00.
- dans l'éventualité d'un second tour :
 - du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 2026, de 9h00 à 18h00.

Pour les communes de l'arrondissement d'Arcachon, à la sous-préfecture d'Arcachon :

- pour le premier tour:
 - du lundi 9 février au mercredi 25 février 2026, de 9h00 à 17h00;
 - le jeudi 26 février 2026, de 9h00 à 18h00.
- dans l'éventualité d'un second tour :
 - du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 2026 ; de 9h00 à 18h00.

Pour les communes de l'arrondissement de Blaye, à la Sous-préfecture de Blaye :

- pour le premier tour:
 - du lundi 9 février au mercredi 25 février 2026, de 9h00 à 17h00;
 - le jeudi 26 février 2026, de 9h00 à 18h00.
- dans l'éventualité d'un second tour :
 - du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 2026 ; de 9h00 à 18h00.

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99

Delphine Salva : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18

pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex

Pour les communes de l'arrondissement de Langon, à la Sous-préfecture de Langon :

- pour le premier tour:
 - du lundi 9 février au mercredi 25 février 2026, de 8h30 à 18h15 ;
 - le jeudi 26 février 2026, de 8h30 à 18h00.
- dans l'éventualité d'un second tour :
 - du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 2026, de 8h30 à 18h00.

Pour les communes de l'arrondissement de Lesparre-Médoc, à la Sous-préfecture de Lesparre-Médoc :

- pour le premier tour:
 - du lundi 9 février au mercredi 25 février 2026, de 9h00 à 16h00 ;
 - le jeudi 26 février 2026, de 9h00 à 18h00.
- dans l'éventualité d'un second tour :
 - du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 2026 ; de 9h00 à 18h00.

Pour les communes de l'arrondissement de Libourne, à la Sous-préfecture de Libourne :

- pour le premier tour:
 - du lundi 9 février au mercredi 25 février 2026, de 9h0 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
 - le jeudi 26 février 2026, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.
- dans l'éventualité d'un second tour :
 - du lundi 16 mars 2026 au mardi 17 mars 2026 ; de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Les candidats doivent obligatoirement prendre rendez-vous en ligne :

www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-municipales-2026/Espace-candidats

Aucune candidature transmise par internet, ou par envoi postal ne sera acceptée.

Toutes les informations utiles à ce scrutin sont consultables sur le site internet de la préfecture :
www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-municipales-2026

Bureau de la communication interministérielle

Sophie Billa : 06 07 62 05 99

Delphine Salva : 06 73 64 76 44

Tél. : 05 56 90 60 18

pref-communication@gironde.gouv.fr



2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex